



REGATE DES PIRATES 16 ET 23 SEPTEMBRE 2020

1. Généralités

La régata est régie par les règles de course internationales de l'ISAF et du RCV (éd. 2017-2020), par les prescriptions additionnelles de Swiss-Sailing, ainsi que par l'avis de course, les présentes instructions de course et leurs annexes. Cette régata est classée en catégorie C.

2. Avis aux concurrents et modifications

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau d'affichage officiel du CNLy. Toute modification aux instructions de course sera affichée à l'entrée du club house CNLy le jour de la course précédente pour entrer en vigueur sur la course suivante.

Les courses se dérouleront les mercredis 16 et 23 septembre 2020 au large de Lutry, sur le lac Léman.

3. Horaires

Signal d'avertissement : 19h00, clôture le 16 à 20h30, clôture le 23 à 20h15

4. Signaux faits à terre

- 4.1. Les signaux faits à terre seront envoyés depuis le mât devant le club house.
- 4.2. Quand le pavillon Y est envoyé à terre, la règle 40 s'applique à tout moment sur l'eau. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.

5. Parcours

Le parcours est du type banane, délimité par 2 marques.

Le nombre de tour est à discrétion du comité en fonction des conditions météo.

Le pavillon d'arrivée sur le mât "Start" est de couleur bleu. L'arrivée peut être aussi bien entre la marque au vent et le bateau comité qu'entre la marque sous le vent et le bateau comité

6. Marques

- 6.1. Les marques sont des bouées de type cylindrique orange.
- 6.2. La marque sous le vent est la bouée qui définissait et délimitait la ligne de départ.
- 6.3. Les marques sont à laisser à bâbord indépendamment de la position du bateau Start sur la ligne de départ.

7. Zones qui sont des obstacles

La zone de natation en bordure de la piscine de Pully et la zone autour de l'Explorer délimitée par des bouées jaunes sont des zones interdites à la navigation. Aucun bateau ne doit pénétrer dans ces zones.

En cas d'infraction, l'IC 14.1 s'appliquera sans instruction.

8. Départ

- 8.1. Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26, avec le signal d'avertissement fait 5 minutes avant le signal de départ.
- 8.2. La ligne de départ sera entre un mât arborant un pavillon orange sur le bateau Start et la marque de parcours la plus proche.
- 8.3. Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction. Ceci modifie la règle A4 et A5.

9. Changement du bord suivant du parcours

Aucun changement de parcours n'est prévu.

10. Arrivée

La ligne d'arrivée est définie par le mât du bateau Start arborant un pavillon BLEU et la marque correspondante. L'arrivée peut avoir lieu à la bouée au vent ou sous le vent.

11. Système de pénalités

- 11.1. Le système de pénalité en points, règle 44.3 s'appliquera. La pénalité sera de 10 places.
- 11.2. La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

12. Temps limite

- 12.1. Les bateaux manquant à finir à 20h30 respectivement 20h15 le 23 mais toujours en course seront classés HTP (hors temps). Ceci modifie les règles 35, A4 et A5.
- 12.2. Les bateaux ayant quitté la course avant le temps limite seront classés DNF sans instruction.

13. Réclamations et demandes de réparations

Toute réclamation concernant une infraction aux instructions de course devra être faite oralement à voix basse, par le protestataire, au cours d'un déjeuner qu'il devra offrir aux membres du Comité de course dans les trois années suivant l'arrivée. La qualité du repas offert par le protestataire permettra au Comité de course de faire

l'instruction de la réclamation en toute impartialité. Le Comité de course rendra sa décision dans les trois années suivantes et celle-ci sera sans appel.

Ceci modifie les règles 61.3, 62.2 et 66 ; en accord avec l'article XVI de la porquerolles'cup.

14. Classement

- 14.1. Le classement sera établi en temps compensé selon le coefficient TCF (ACVL-SRS 2015).
- 14.2. Un classement général final sera établi par l'addition des points de chaque participant selon le programme établi. Maximum une course par soir.
- 14.3. En cas d'annulation d'une course, aucun bateau ne sera classé.
- 14.4. Un bateau hors temps (HTP) est classé X + 1 (X = nombre de partants à la course).

15. Sécurité

- 15.1. Le port du gilet est obligatoire pour tous les concurrents lorsque le pavillon Y est hissé au mât du bateau Start.
- 15.2. Le port du gilet est obligatoire pour les dériveurs dès la mise à l'eau.
- 15.3. Les courses seront immédiatement interrompue si les feux « AVIS DE TEMPÊTE » (90 périodes/minutes) viennent à être enclenchés, de même que sur l'ordre de police, ceci conformément aux dispositions de l'article 14 du Règlement de la navigation sur le lac Léman du 7.12.1976.

16. Evacuation des détrituis

Les bateaux ne doivent pas jeter leurs détrituis dans l'eau. Les détrituis doivent être déposés à terre.

17. Décharge de responsabilité

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (règle 4 des RCV). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessures ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

Il appartient à chaque concurrent de décider, sous sa seule responsabilité, de prendre les départs ou de rester en course.

18. Assurance

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile.

Lutry, le 14 septembre 2020